



**Comité Départemental de Spéléologie
Des Pyrénées-Atlantiques**
Réunion du comité directeur du 3 juin 2016



Le Comité directeur s'est réuni dans les locaux du Leize Mendi, à Saint-Jean-Pied -de-Port, en présence des présidents, Christine Gastéréguy et Serge Planès,

des membres du bureau et du comité directeur, (par ordre alphabétique) : Virginie Couanon, Marie Claude Douat, Pierre-Henri Fontespis-Loste, Alain Grésillaud, Gilen Iriart, Michel Lauga,

des responsables et/ou rapporteurs de groupes de travail et / ou invités : Iban Duinat, Marie-Christine Delmasure, Eric de Valicourt ;

du CDST : Mathieu Rasse.

excusés : Paul Doumenjou, Jérôme Labat, Maryse Labat, Samuel Maysonnave, Emmanuel Tixier ;

Début de la réunion à 19h45 ; secrétaires de séance : Virginie Couanon et Marie Claude Douat.

.....

Ordre du Jour

Point 0 : Validation du compte-rendu du CD du 30 mars.

Point 1 : Informations générales sur dossiers en cours

1 - a : Subventions

1 – b : Document Unique

Point 2 : JNSC.

Point 3 : Sortie Interclubs

Point 4 : Canyon

4 - a : bilan et projets canyon

4 – b : informations gestion de l'environnement

Point 5 : Plongée

Point 6 : SSF

Point 7 : Statuts et Règlement Intérieur du CDS

Point 8 : Karsteau

8 – a : règles d'accès à Karsteau

8 – b : cavités archéo

Point 9 : Trésorerie

Point 10 : Plan de développement

Point 11 : Topoguide Spéléo

Point 12 : Ce qui reste à dire et faire

Annexes

Annexe 1 : Evaluation des risques - Document Unique (point 1 – b)

Annexe 2 : Information de la fédération sur son habilitation « service civique » (point 4 – b)

Annexe 3 : Texte Règles d'accès et d'utilisation de Karsteau (point 8 -a)

Annexe 4 : Cavités archéo et programme de recherche dans les Pyrénées Occidentales et leurs piémonts. Courrier des présidents CDS 64 à Patrice Dumontier (point 8 – b)

Comité Directeur du 3 juin 2016

Point 0 : Validation du compte-rendu du CD du 30 mars.

Modifier la date : le dernier CD a eu lieu le 30 mars et non le 11 mars.

Cette modification faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point 1 : Informations générales sur dossiers en cours

1 -a : Subventions

Subvention du conseil départemental aux clubs formateurs qui en font la demande ; Chaque club fait sa demande, le CDS valide (notamment pour savoir si les stages sont bien dans la liste reconnue pour bénéficier de la subvention club formateur : stage diplômant ou formation SSF). Pour 2016, 3 clubs ont fait remonter un dossier au CDS : la SSPPO, Le GSO et le Leize Mendi. Celui du GSVO devrait arriver. Pas de nouvelles des autres clubs.

1 – b : Document Unique

Document Unique d'évaluation des risques : Il s'agit d'un document d'information et plan de prévention pour les salariés.

Il recense les risques du poste, évalue leur gravité et probabilité de survenue, liste les moyens de prévention et propose des améliorations via un plan d'action annuel.

Il informe les salariés des risques liés à leur poste et des améliorations existantes ou en cours.

C'est un document obligatoire qui doit être signé par l'employeur et le(s) salarié(s) et rester en vue à proximité du poste de travail. Il doit être remis à jour chaque année.

Serge Planès avec l'aide d'Emmanuel Tixier et de ceux qui sont de la partie, a créé le Document Unique spécifique au poste de Mathieu.

Il a été approuvé par le comité directeur et signé par les deux parties, employeur, employé (annexe 1).

Point 2 : JNSC. Organisateur, GSVO ; lieu : Arudy ; date : week-end des 1^{er} et 2 octobre.

Logistique :

- Les tâches ont été réparties.
- Le gîte est réservé à Louvie-Juzon.
- Les affiches et supports de communication vont être amenés à Nelson Paillou par Joël Roy.
- Prévoir pizzas et café pour les encadrants.

Animations :

Cavités retenues pour les sorties découverte-initiation : Sespiau, Les Eaux Chaudes ;

Attention ! Information à faire passer aux participants et à ceux qui s'inscriront aux sorties : le week end des 1^{er} et 2 octobre, c'est la fête du fromage dans la vallée d'Ossau : impossible de circuler à Laruns.

Point 3 : Sortie Interclubs présentée par Virginie Couanon

Première sortie Interclubs organisée par le Leize Mendi, le 22 mai dans le EL 71, zone de l'Urkulu.

Une dizaine d'inscrits et finalement, 4 participants et 2 clubs représentés : le Leize Mendi et Groupe Spéléo des Gaves. La météo qui devait être catastrophique ne l'a pas été tant que ça : le compte-rendu de la sortie est visible au lien suivant sur le blog de Leize Mendi : <http://strates.canalblog.com/>

Ceux qui y étaient sont ravis. L'expérience est à recommencer.

Proposition de la SSPPO présenté par Marie Christine Delmasure (Kitou) :

La SSPPO organise un camp spéléo sous tente en vallée d'Aspe, à côté de la cabane de la Cuarde (1800 m), avec l'autorisation du Parc National des Pyrénées, du 6 au 13 août 2016.

Ce massif de la Cuarde est prospecté et exploré depuis les années 70 : Joffre et Lafranque, puis des spéléos du 64 et du 65 mais aussi de la Meuse et des Belges ...

Un inventaire des cavités existe mais beaucoup ne sont pas topographiées.

Quelques objectifs :

- Contrôle de coordonnées au GPS des entrées principales avec photos pour la base Karsteau.
- Visite de petits gouffres qui étaient bouchés par la glace en 1980.
- Désobstruction au fond de quelques puits avec courant d'air.
- Equipement et topographie du C1 (gouffre le plus profond : -337m) en vue d'une plongée du siphon à l'automne.

Le camp est ouvert aux spéléos du département. Possibilité de venir un ou plusieurs jours.

Pour infos complémentaires et inscriptions :

Contactez Serge Sampéré au 06 85 62 66 48 ou Marie Christine Delmasure (Kitou) au 06 12 55 44 77

GSO :

La Clavette a été équipée par Samuel Mayssonave, elle reste ouverte en libre accès jusqu'au 18 juin.

Point 4 – Canyon

4 - a : canyons

Bilan JTR : Bilan très positif pour ces Journées qui réunissaient trois fédérations à Arette: le CAF, avec le gros des effectifs, la FFME et la FFS. Très bon accueil du maire d'Arette, excellente ambiance. 30 participants pour une dizaine de cadres mobilisés.

Il y a eu 10 JTR à Arudy, 2 à Arette : Lors du bilan, le comité de pilotage a exprimé le souhait de changer de secteur dans le futur. Une réunion pour l'organisation des JTR 2017 est prévue en octobre.

Camp Canyon à la Sierra de Guara : pendant les 4 jours du week end de l'Ascension. 6 participants en tout. Camp très sympa, mais météo exécrable surtout les 2 derniers jours. D'où : 16 personnes dans le canyon le premier jour, 6 le troisième ...

Dépollution du Brousset, en vallée d'Ossau :

Suite à des conditions météo catastrophiques, une passerelle métallique est tombée dans le canyon qui se trouve encombré de ferrailles. Il est aussi pollué par des excréments de brebis et de débris multiples qui le rendent impraticable pour les canyoneurs. Samuel Mayssonave a contacté le Parc National qui est tout à fait d'accord pour que le canyon soit dépollué mais qui ne souhaite pas qu'une

quelconque publicité soit faite autour de cette dépollution. Samuel a proposé le partenariat du CDS au Parc National pour un nettoyage du site. Il faudra de gros moyens tant pour le découpage des tôles de la passerelle sur place que pour leur évacuation qui devra se faire par hélitreuillage. La demande de l'hélico sera faite par l'intermédiaire du Parc et de la commune de Laruns. Une réunion avec le Parc devrait avoir lieu début juillet, dès le retour de vacances du responsable.

Calendrier :

Le samedi 18 juin, journée de formation ; thème, équipement de verticales en Ossau.

4 – b : Informations gestion de l'environnement :

Concernant le Brousset et Cap de Pount : il y a dans l'air un arrêté de Protection Biotope pour le desman dont on ne sait s'il risque d'aboutir à l'interdiction de fréquenter ces canyons ; l'objectif du CEN est de mettre en place des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB). Une réunion doit être organisée par le CEN depuis quelques mois mais nous restons sans nouvelles d'eux.

Les seuls sites CDESI des PA sont la forêt du Bastar et la falaise d'Arguibelle – aucun canyon à ce jour. A la demande du Sivu touristique Barétous Haute-Soule, le Comité FFME voudrait élargir ce qu'il fait à la falaise d'Arguibelle aux canyons de Haute-Soule. Notre aide leur a été refusée, nous ne souhaitons pas que le travail engagé depuis des dizaines d'années par le CDS soit récupéré par le CD de la FFME.

Si le CDS propose un canyon pour être site CDESI, le Conseil Général suivra, en souhaitant que ce soit les communes qui le gèrent sachant que c'est un dossier lourd pour elles.

Pour le moment, le CDS préfère se concentrer sur le dossier Bechanka avec le CEN.

Information de Mathieu Rasse ...

La communauté de commune de Soule, rencontrée l'an dernier, ne souhaite pour l'instant pas développer de plans de gestion en spéléo ou en canyon, elle en est encore à s'occuper des plans de gestion des sentiers de randonnée.

... et suggestions :

- Créer un sentier karstique à la grotte des eaux-Chaudes
- Sentier karstique de Saint-Pé d'Oloron : le sentier existe depuis de nombreuses années, il serait bon de faire une plaquette comme support à ce sentier.

Informations et avis de Michel Lauga :

Il faut attendre l'an prochain et le découpage des nouvelles communautés de communes. A partir de janvier, surveiller ce que va être le tourisme.

Les spéléos sont représentés dans les CDESI. Dans les Pyrénées-Atlantiques, Brigitte Choze et Eric de Valicourt en font partie depuis 4 ans. Nous devons continuer à occuper la place et être une force de propositions.

Décision du CDS : faire une réunion sur le projet Bechanka en juin pour monter le dossier. Groupe de travail : Brigitte Choze, Christine Delmasure, Eric de Valicourt, Mathieu Rasse.

Information de Christine Gastéreguy :

La fédération vient de recevoir l'habilitation « service civique » ; qui permet à une structure décentralisée d'avoir un salarié 24h par semaine pour 6 euros par mois à charge du CDS - Il y en a 2 actuellement,

dont un en Dordogne qui a justement comme tâche principale, la préparation du montage des dossiers environnement ; il faudrait réfléchir à cette opportunité pour nos propres dossiers environnement. (Information de la fédération, annexe 2).

Point 5 - Plongée

- La source aux Fées : 30 et 31 juillet reconnaissance ; 12 au 15 août : plongées
- Pont d'Enfer : exercice les 22 et 23 octobre. Référent Mathieu Dumontier, avec Jérôme Labat
- Oeil du Neez : toujours d'actualité, référent Frédéric Verlaguet.

Point 6 – SSF

- Week-end entraînement à l'Urkulu les 4 et 5 juin. Thème : évacuation dans les verticales.
- Classique du 1^{er} week-end de juillet : le lieu choisi, la traversées Odit – Larandaburu est toujours en point d'interrogation. A ce jour, il n'y a pas eu de reconnaissance.

Point 7 – Statuts et Règlement Intérieur du CDS

En cours. Les statuts de la Région sont validés. Le texte des statuts du CDS sera proposé au prochain CD du CDS.

RI : texte en cours à partir de celui de la Région. Rédaction finale proposée au prochain CD.

Point 8 - Karsteau

8 - a : Texte des règles d'accès à Karsteau

Le texte des règles d'accès pour le CDS 64 et de son utilisation et celui de la charte Karsteau sont présentés au vote du comité directeur qui les approuve à l'unanimité des votants et représentés.

Ces textes accompagnés du rappel de la charte du spéléologue de la fédération devront être approuvés par tous les utilisateurs de la base (textes votés en annexe 3)

A faire : demander à François Ichas le calendrier de Karsteau 4.

Point 9 – Trésorerie

Tout est réglé avec la Banque pour ce qui est de la carte bancaire et des signatures.

Reste à finaliser les virements du salaire de Mathieu. On se dirige vers la solution de faire le virement d'une somme fixe chaque mois, les sommes dues en sus feront l'objet d'un chèque complémentaire.

Point 10 - Plan de développement

Le prochain Plan de développement couvrira les années 2017 à 2020 et reprendra les grands axes prioritaires de la fédération auxquels s'ajoutent ceux du conseil départemental pour notre CDS.

Or les axes du conseil départemental ont une importance non négligeable pour nous puisque c'est lui qui finance à 80% le poste de Mathieu, soit 28000 euros. Dans la catégorie « soutien de public prioritaire », on trouve les collégiens (convention de partenariat avec le service DESC). Mathieu fait des sorties avec 4 collèges : 1 à Arudy, 3 à Pau : Honoré Baradat, Sainte Ursule et Saint Maur.

En plus de la subvention CD, pour chaque sortie, les collèges participent financièrement à hauteur d'environ 150 euros pour les déplacements et amortissement du matériel.

Deux difficultés :

- En 2017, le collège d'Arudy se désengage ; d'où un manque à gagner (et à faire connaître l'activité).
Conséquence : Il faut contacter de nouveaux collèges et leur « vendre » l'activité.
- En 2017, les programmes des classes concernées changent.

Ce qui est à faire par le CDS : Prendre connaissance des nouveaux programmes et voir comment y faire passer les connaissances et compétences des spéléos. Contacter directement par téléphone les provideurs, sachant qu'il doit être trop tard pour l'année scolaire 2016-2017, bouclée ou presque à ce jour en ce qui concerne les activités et leur budget.

Autres problématiques dont il faut tenir compte : la fusion des régions et les CDESI ... sans oublier l'Ecole Départementale de Spéléo qu'il serait bon de réveiller.

Mathieu a des idées pour englober tous ces paramètres dans un plan de développement ambitieux, mais il faut que les élus du Comité Directeur s'emparent également du développement du CDS dans les années à venir.

Une équipe se propose autour de Mathieu : Virginie Couanon, Iban Duinat, Christine Gastéréguy,

Point 11 – Topoguide Spéléo

Le topoguide Canyon est revenu à 7500 euros ; il est maintenant remboursé. C'est le moment de s'attaquer au chantier « Topoguide spéléo » du département.

- Lister ce qu'on veut y mettre.
- Cibler le public auquel il sera vendu, etc.

Une équipe se constitue pour proposer un projet, choisir les cavités et en sélectionner un nombre à définir ; les visiter, équiper, topographier si besoin est, décrire, y faire des photos et en proposer certaines pour des sorties interclubs : Gilen Iriart, Eric de Valicourt, Mathieu Rasse, Iban Duinat.

Point 12 – Ce qui reste à dire et faire

Acheter une machine à laver pour le matériel : voir sur Le Bon Coin ou chez Emmaüs, ou chez Recycleco à Oloron.

Le prochain comité directeur aura lieu au lycée professionnel de Frantsesenia à Saint Jean Pied de Port le samedi 17 septembre de 9h30 à 11h.

Fin de la réunion à 22h30.

NB

Le point Donnée Archéo / université de Pau qui aurait dû être traité à la suite du point Karsteau (point 8 – b) avait fait l'objet d'un échange par courriel entre le groupe Karsteau et la présidence du CDS 64. La réponse des présidents à Patrice Dumontier a été proposée aux membres du comité directeur et votée par courriel. Elle a été approuvée à la majorité. Le courrier voté est en annexe 4.

Liste de diffusion : les membres du Comité directeur, les invités, les présidents de clubs du département.

Annexes

Annexe 1 – Document Unique



Évaluation des risques - Document unique

Comité Départemental de Spéléologie

Centre Nelson Paillou

Rue du Pr. Garrigou Lagrange

64000 PAU

Sommaire

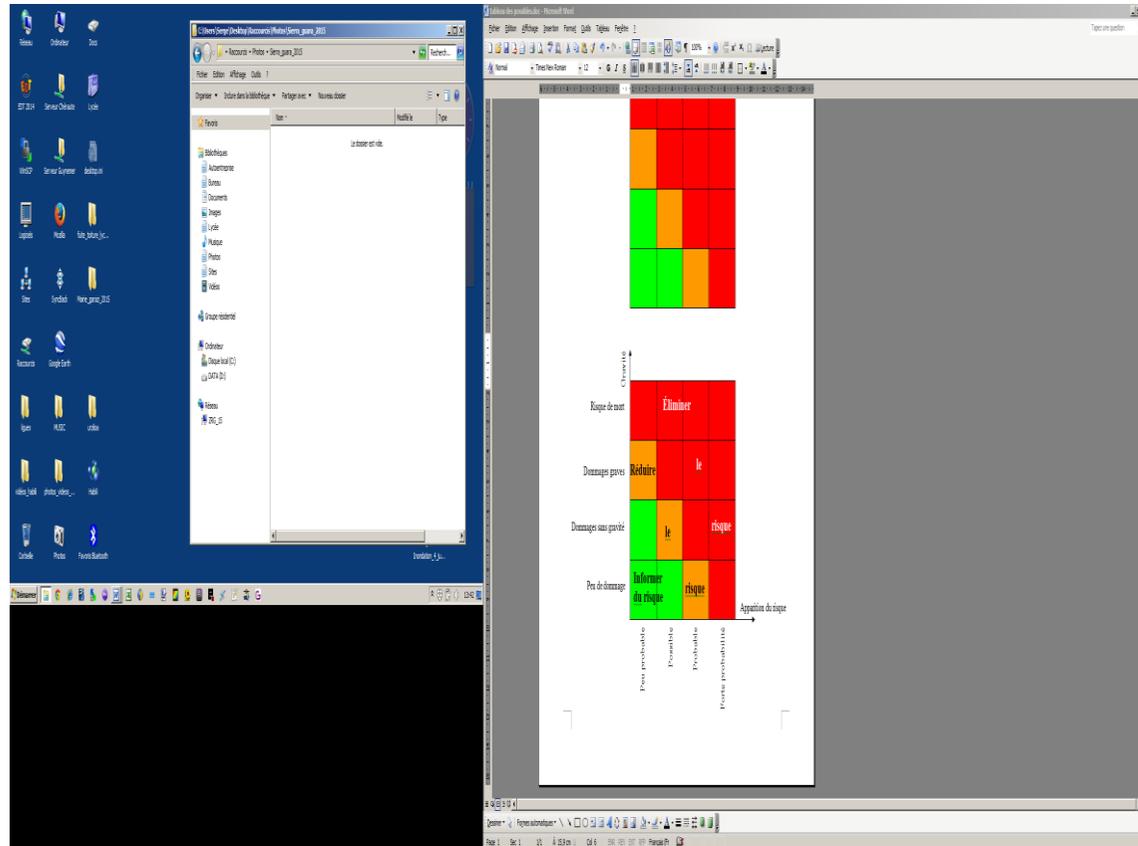
- Informations à destination du personnel,
 - Inspection du travail,
 - Médecine du travail,
 - Régler les litiges,
 - Coordonnées employeur

- Analyse du risque, moyen de prévention, mise en place
 - Centre Nelson Paillou & domicile,
 - Réseau routier,
 - Terrains de pleine nature

Contacts et informations pour le personnel

Organisme & missions	Localisation & contacts	Détails et observations	
<p>Inspection du travail DDTEFP</p> <p>Direction Départementale Travail Emploi et Formation Professionnelle, Inspection du Travail</p>	<p>Boulevard Tourasse, 64000 PAU 05 59 14 80 30 Dd-64.SCTPAU@direccte.gouv.fr</p> <p>8, Esplanade de l'Europe 64600 ANGLET 05 59 46 00 75 Dd-64.SCTBAYONNE@direccte.gouv.fr</p> <p>Site web http://aquitaine-limousin-poitou-charentes.direccte.gouv.fr/-Pyrenees-Atlantiques-.html</p>	<p>DIALOGUE SOCIAL :</p> <p>Hélène DUPONT : 05 59 14 43 26</p> <p>Conseillers du salarié 05 59 14 80 30 Accords Entreprises 05 59 14 43 17</p> <p>Repos Dominical 05 59 14 43 17</p> <p>Epargne Salariale Béarn 05 59 14 43 17</p>	<p>Horaires d'ouverture</p> <p>du lundi au jeudi 9 H 00 - 11 H 45</p> <p>13 H 30 - 16 H 30</p> <p>le vendredi</p> <p>9 H 00 - 11 H 45</p> <p>13 H 30 - 16 H 00</p>
<p>Médecine de prévention</p> <p>PRISSM Prévention des RISques et Surveillance Médicale</p>	<p>Médecine du travail 2 Rue Maria Gaëtana Agnesi 64000PAU 05 59 27 40 15</p> <p>A.h.i.r.p Médecin 25 Rue Louis Barthou 64000 PAU 05 59 27 40 15</p>	<p>Site web http://prissm.fr/</p>	

Médecine d'urgence En cas d'urgence médicale	Téléphone : 15		
Pompiers En cas d'incendie, accident, fumées, odeur de gaz ou tout risque avéré	Téléphone : 18		
Prud'hommes En cas de litige avec l'employeur	Conseil des Prud'Hommes Tribunal de commerce Adresse : 44 Cours Camou, 64000 Pau Téléphone : 05 59 62 50 90 Site web http://www.juritravail.com/Annuaire/Telephone/annuaire/Conseil-prudhomme/cp/64000.html Envoi de demande en ligne http://www.juritravail.com/consultation-juridique?src=juritravail-Conseil-prudhomme-ville		
Employeur : Comité Départemental de Spéléologie des Pyrénées Atlantiques Rue du Pr. Garrigou Lagrange Centre Nelson Paillou 64000 PAU Contacter la Présidente	Présidente : Christine Gastereguy 06 82 45 30 65 christine.gaste@gmail.com Président adjoint : Serge Planès 06 31 76 16 44 sergeplanes64@gmail.com		



et son adjoint

Clés de lecture de l'analyse du risque.

En x : Probabilité d'apparition du risque

En y : Gravité des dommages en cas d'apparition de ce risque



Fiches - Évaluation des risques - Comité Départemental de Spéléologie des Pyrénées Atlantiques

Centre Nelson Paillou – Rue du Pr. Garrigou Lagrange – 64000 PAU

Lieu	Description de la situation dangereuse	Risques ou lésions physiques ou pour la santé	Nombre de personnes exposées	Probabilité d'apparition 1 - faible 2 - possible 3 - moyenne 4 - forte	Gravité 1 - faible 2 - blessure sans séquelle 3 - grave avec séquelle(s) 4 - décès	Niveau de risque	Moyens de préventions																	
							Existants	À prévoir																
Locaux : bureau du centre Nelson Paillou	Escalier, fenêtres,	Risque de chute ou de défenestration	1	1	2	<table border="1"> <tr><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td></tr> </table>	Red	Red	Red	Red	Orange	Red	Red	Red	Green	Orange	Red	Red	Green	Green	Orange	Red	Rampe d'escalier et crémones de fenêtre	Consignes de sécurité orales, ne pas courir ni se pencher par la fenêtre.
Red	Red	Red	Red																					
Orange	Red	Red	Red																					
Green	Orange	Red	Red																					
Green	Green	Orange	Red																					
Locaux : bureau du centre Nelson Paillou	Toilettes	Risque de chute si sol mouillé	1	1	1	<table border="1"> <tr><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td></tr> </table>	Red	Red	Red	Red	Orange	Red	Red	Red	Green	Orange	Red	Red	Green	Green	Orange	Red	Néant	Vérifier l'état du sol et ne pas courir dans cet espace
Red	Red	Red	Red																					
Orange	Red	Red	Red																					
Green	Orange	Red	Red																					
Green	Green	Orange	Red																					
Locaux : bureau du centre Nelson Paillou	Portes d'entrée et de bureau	Risque de coincement	1	1	1	<table border="1"> <tr><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Orange</td><td>Green</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td></tr> </table>	Red	Red	Red	Red	Orange	Green	Red	Red	Green	Orange	Red	Red	Green	Green	Orange	Red	Néant	Consignes orales, ne pas laisser les doigts sur le chambranle des portes
Red	Red	Red	Red																					
Orange	Green	Red	Red																					
Green	Orange	Red	Red																					
Green	Green	Orange	Red																					
Locaux : bureau du centre Nelson Paillou	Départ de feu, incendie, explosion	Risque de brûlure, intoxication par inhalation de fumées,	1	1	4	<table border="1"> <tr><td>Green</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> <tr><td>Green</td><td>Green</td><td>Orange</td><td>Red</td></tr> </table>	Green	Red	Red	Red	Orange	Red	Red	Red	Green	Orange	Red	Red	Green	Green	Orange	Red	Extincteurs en place, issues de secours.	Rappel des consignes de sécurité incendie, des emplacements des extincteurs, des issues.
Green	Red	Red	Red																					
Orange	Red	Red	Red																					
Green	Orange	Red	Red																					
Green	Green	Orange	Red																					
Locaux :	Risque	Risque	1	1	4	<table border="1"> <tr><td>Green</td><td>Red</td><td>Red</td><td>Red</td></tr> </table>	Green	Red	Red	Red	Néant	Consignes de												
Green	Red	Red	Red																					

Lieu	Description de la situation dangereuse	Risques ou lésions physiques ou pour la santé	Nombre de personnes exposées	Probabilité d'apparition 1 - faible 2 - possible 3 - moyenne 4 - forte	Gravité 1 - faible 2 - blessure sans séquelle 3 - grave avec séquelle(s) 4 - décès	Niveau de risque	Moyens de préventions																	
							Existants	À prévoir																
Aire de stationnement au centre Nelson Paillou et autres lieux d'activité	Véhicules en circulation	Risques corporels en cas d'accident autour du véhicule à l'arrêt	5	1	3	<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>					X												Vitesse limitée	Consignes orales : danger pour piéton, regagner le trottoir dès le stationnement
X																								
Etat de notre véhicule	Si le véhicule est en mauvais état	Risques corporels en cas d'accident	5	1	3	<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>					X												Contrôle technique Consignes pour le suivi du véhicule	Consignes orales : Rappel aux consignes existantes
X																								
Réseau routier, trajet domicile – travail et retour	Conduite sur routes et sur chemins	Risque d'accident de la route	5	1	4	<table border="1"> <tr><td>X</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	X																Permis de conduire détenu par l'employé	Consignes de sécurité : rappel à respecter le code de la route, téléphone éteint, addictologie, vigilance après une sortie sportive
X																								
Déplacements d'un point à un autre	Accident si stress dans la gestion du temps	Risque d'accident de la route	5	1	4	<table border="1"> <tr><td>X</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	X																Aucune contrainte de temps n'est imposée	Rappel de prendre le temps, sans stress.
X																								
Rangement du véhicule,	Déplacement des objets et	Chocs avec les objets	5	1	2	<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>									Remorque avec	Rappel à la bonne immobilisation des								

9 pages – mises à jour le 13 mai 2016 –

Vu, la présidente, Christine Gastéreguy

Le : _____ / _____ / _____

Vu, l'employé, Mathieu Rasse

Le : _____ / _____ / _____

Annexe 2 – Information de la fédération sur le service civique

message de Chantal Agoune, à Christine Gastéréguay

La fédération vient de recevoir l'agrément national du service civique. Cet agrément profitera à ses organes déconcentrés qui pourront accueillir des volontaires (pour l'instant seuls les comités ayant transmis leur numéro SIRET et leur code NAF sont bénéficiaires de l'agrément, les autres peuvent y être rattachés ultérieurement).

Pour l'accueil d'un volontaire, il faut créer une fiche mission correspondant au projet. Chaque mission doit être validée par l'agence. Une mission peut être ouverte à plusieurs volontaires sur des territoires différents. Pour le moment, nous avons ouvert deux missions pour deux volontaires :

- Favoriser l'accès et la connaissance du patrimoine naturel local au public, et notamment les jeunes, ainsi qu'à la protection de l'environnement,
- Favoriser la pratique pour des publics cibles, dont les personnes en situation de handicap,

D'autres missions peuvent être créées, et feront l'objet d'un avenant.

Pour rappel :

- Le service civique consiste en l'engagement d'un volontaire âgé de **16 à 25 ans** pour mener une mission citoyenne et ponctuelle (**6 à 12 mois**), au sein d'une structure d'intérêt général, en contrepartie d'une indemnisation mensuelle (**24 heures par semaine au minimum**).

- Au total, selon les situations, les volontaires en service civique percevront entre 540 € et 640 €/mois.

Le coût de revient mensuel pour un comité est négligeable : 106,31 €, dont une prise en charge par l'Etat à hauteur de 100 € pour les organismes à but non lucratif.

Vous trouverez toutes les informations relatives à l'accueil d'un service civique sur le site internet de la FFS : <http://ffspeleo.fr/autres-dispositifs--248.html>

Si vous avez des idées ou des besoins éligibles à la création d'un service civique, merci de me les faire parvenir. Les demandes d'avenant pour des missions supplémentaires seront faites de manière groupée.

Annexe 3 – Règles d'accès et d'utilisation de Karsteau

Sur la nouvelle version Karsteau 4, tout utilisateur doit créer son compte pour consulter la base.

1°) Identification

- Contenu du profil :
 - Identifiant*
 - Nom *
 - Prénom *
 - Adresse mail *
 - Numéro de licence fédérale FFS* (si la personne n'est pas fédérée, elle doit faire une demande auprès de Karsteau qui transmet au CDS 64).
 - Les spéléos appartenant à des fédérations étrangères sont admis à utiliser Karsteau si leur fédération a signé des protocoles d'accord avec la FFS, où s'ils travaillent sur un secteur des Pyrénées-Atlantiques.
 - Attestation de cotisation (à la fin de l'année civile les droits d'accès deviennent caducs et sont renouvelés sur attestation d'un renouvellement de cotisation).
 - Téléphone
 - Club
- Après validation par l'assemblée des administrateurs CDS, les droits sont attribués à la personne avec le niveau Utilisateur.
- Lors de la connexion, un message avec les conditions d'accès et d'utilisation s'affiche et le demandeur doit choisir une des deux options :
 - Un bouton *j'accepte* permet d'accéder à la base avec le niveau "Utilisateur".
 - Un bouton *je refuse* et la personne reste avec le niveau "Visiteur"

Contenu du message des conditions d'accès et d'utilisation

Bienvenue sur le site KARSTEAU

Merci de bien vouloir prendre connaissance des conditions générales et de les accepter pour visiter ce site...

Toute donnée à caractère spéléologique concernant le département des Pyrénées-Atlantiques a vocation à être incorporée à la base de données spéléologiques des Pyrénées-Atlantiques dont le traitement informatique et la mise en ligne sur internet sont réalisés par le logiciel Karsteau.

Les informations relevant d'un acte de création contenues dans cette base de données restent la propriété exclusive de leurs auteurs (nominatif et/ou collectif).

Tout contributeur (Club, individuel) à la base de données via Karsteau délègue au CDS 64 le soin d'organiser et mettre en valeur les données qu'il y a déposées pour le plus grand profit et agrément d'usage de tous les visiteurs et utilisateurs.

Le contributeur qui ne souhaiterait pas que les données qu'il a publiées par ailleurs apparaissent sur Karsteau doit faire la demande explicite auprès du CDS 64 de les voir retirées. Dès la demande dûment reçue et enregistrée les données concernées seront retirées.

Les topographies et / ou croquis ne peuvent pas être reproduits sans l'autorisation expresse des auteurs ou à défaut du CDS64.

Il en est de même pour les listings associés, photos, documents divers...

Par reproduction, nous entendons une reprise totale ou partielle des informations contenues dans cette base de données,

En cas d'utilisation autre que personnelle, l'utilisateur contactera au préalable l'administrateur (qui transmettra au CDS64) en vue d'obtenir son accord. L'utilisateur s'engagera à mentionner sur tous les documents qu'il produira, le nom du ou des auteurs des textes, topographies, photos, schémas qu'il aura utilisés.

Le CDS64 se réserve le droit de suspendre temporairement et / ou définitivement l'accès à cette base à n'importe quel utilisateur.

Les données contenues dans la base de données des PA consultable via Karsteau sont à disposition sous licences Créative Common **BY NC SA** (*Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)*): *Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.*

Je m'engage à respecter la charte Karsteau telle qu'énoncée ci-dessous:

- je n'utiliserai pas les données contenues dans Karsteau à des fins professionnelles ou commerciales,
- je ne communiquerai pas à autrui mes codes d'accès à Karsteau
- je respecterai toujours la paternité des découvertes et je mentionnerai toujours le nom des auteurs de tous les documents que j'aurai trouvé dans Karsteau,
- j'apporterai à Karsteau toutes les données spéléologiques que j'aurais récoltées grâce à Karsteau,
- je n'apporterai à Karsteau que des données sincères et justes et aussi précises que possible en fonction des technologies utilisées,
- je ne réaliserai des copies d'écran, qu'à des fins personnelles et en quantité mesurée.

Je m'engage à respecter la charte du spéléologue telle qu'éditée ci-dessous par la Fédération Française de Spéléologie:

- J'adopte un comportement responsable, discret et respectueux des propriétaires, des riverains et des autres usagers.
- Je respecte toute mesure réglementaire relative aux cavités, à leur accès et au patrimoine, notamment en cas de découverte archéologique.
- Je respecte, fais respecter et protège le milieu souterrain et son environnement.
- J'informe la communauté spéléologique de mes découvertes en rendant publics les résultats de mes recherches et explorations.
- Je respecte les travaux des autres spéléologues et notamment l'antériorité des découvertes et des travaux en cours ainsi que la propriété morale et intellectuelle des topographies et publications.
- Je m'efforce de prévenir les risques d'accident lors de la préparation d'une exploration en m'informant sur les conditions météorologiques, les spécificités du terrain, le matériel nécessaire.
- Je veille à ma propre sécurité et celle des pratiquants qui m'accompagnent.
- Je renonce si les conditions en cours d'exploration dépassent mes capacités techniques et/ou physiques et celles du groupe.
- J'applique et encourage le devoir d'assistance et d'entraide vis-à-vis des autres pratiquants.

- J'accepte
- Je refuse

2°) Protection des données éditées

Lors de copies d'écran ou d'édition, il apparaîtra, en filigrane, un bandeau au milieu des pages ou de l'impression d'écran en position aléatoire dans un périmètre tracé

Karsteau Licence Creative Common BY NC SA .

Ce bandeau ne se visualise pas à l'écran mais apparaît à l'exportation ou lors d'une copie écran ou impression.

3°) Règles d'accès en consultation : les niveaux

niveau Visiteur, connecté/non connecté :

Accès aux pages d'informations du portail et aux listes de données sans coordonnées ni accès aux fiches cavités ceci que l'on ait un compte ou pas

niveau Utilisateur, connecté :

Accès aux fiches cavité

niveau Utilisateur Thème :

Accès à des thèmes spécifiques (archéologie, biologie, hydrologie, paléontologie, secours)

niveau Administrateur Zone :

Accès à toutes les données d'une zone avec possibilité de modification et de création

niveau Administrateur Secteur :

Accès à toutes les données d'un Secteur avec possibilité de modification et de création

niveau Administrateur Département :

Accès à toutes les données d'un département. Si en théorie, cet administrateur peut lire, écrire à volonté son rôle ne consiste pas à faire de la saisie

Il a plutôt un poste destiné à aider dans le cas de problèmes techniques rencontrés par les administrateurs Zone/Secteur

Il gère les droits d'accès pour le compte du département dont il dépend.

Il gère les données à l'aide d'outils de maintenance spécifiques (fichier orphelin, cavité sans entrée, etc).

Il s'occupe aussi des sauvegardes des données du CDS dont il dépend.

Il peut, et c'est souhaitable, y avoir plusieurs Administrateurs CDS

Annexe 4 – Cavités archéo et programme de recherche dans les Pyrénées Occidentales et leurs piémonts.

Réponse des présidents adressé à Patrice Dumontier, votée à la majorité par le CD.

Bonjour,

Suite à votre demande dans le cadre du travail de recherche "Echanges et mobilités dans les Pyrénées Occidentales et leur piémonts", le Comité Directeur s'est prononcé favorablement pour collaborer à ce projet.

Nous vous proposons une rencontre durant laquelle nous pourrions :

- vérifier que nos cavités archéo et les vôtres sont bien identifiées avec même nom et coordonnées
- échanger mutuellement les données sur les cavités que l'un d'entre nous ne posséderait pas

Comme vous l'aviez précisé, charge à chacun d'entre nous de citer ses sources dans tout document.

Vous pouvez donc dès à présent contacter François Ichas ou PH Fontespis Loste pour convenir d'un rendez-vous.

Cordialement,

Pour le CDS 64

Christine Gastereguy et Serge Planès, Présidents du CDS 64